

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 4 mars 2020 portant nomination au Comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2197-6 à R. 2197-10 ;
Vu la proposition du ministère des solidarités et de la santé, du ministère du travail, du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère des sports, en date du 27 janvier 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés pour siéger comme membres du Comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics :

- M. DELOFFRE (Arnaud), département du droit public, direction des affaires juridiques ;
- M. SAUVETRE (François), département du droit public, direction des affaires juridiques ;
- M. BRAUN (Thomas), bureau du contrôle juridique et du conseil, sous-direction des achats et du développement durable, direction des finances, des achats et des services ;
- Mme LAROUR (Marie-Noëlle), bureau du contrôle juridique et du conseil, sous-direction des achats et du développement durable, direction des finances, des achats et des services.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 4 mars 2020.

Pour les ministres et par délégation :
La directrice des affaires juridiques,
LAURE BÉDIER